



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - MARS 2027

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 15 ET LE 19 FEVRIER 2027 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai
SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS
Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de Mansle-les-Fontaines

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile :

portable :

travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : **MARS 2027**

- repas x 3,30 € = €
- repas x 3,70 € = €
- repas x 4,80 € = €

semaine 9			
L	M	J	V
1	2	4	5

semaine 10			
L	M	J	V
8	9	11	12

semaine 11			
L	M	J	V
15	16	18	19

semaine 12			
L	M	J	V
22	23	25	26

s. 13	
L	M
29	30
Férié	

Nb de repas par mois

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2026/2027

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,70 € : pour les résidents des autres communes

- 4,80 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents